

Séance publique du 11 mai 2023 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2023-044

Communication

Promotion du territoire
Evènementiel
Subventions 2023 (1^{ère} session)

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	20
Pouvoirs	1
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **5 mai 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel Augier - Romain Bost - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Sandra Creuzet-Taite - Hervé Daval - David Dozance - Daniel Fréchet - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Eric Martin - Yves Nicolin - Yves Perrin - Philippe Perron - Jade Petit - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Martine Roffat - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Jean-Yves Boire		X
Dominique Bruyère		X
Pierre Devedeux		X
Gilles Goutaudier		X
Clotilde Robin	David Dozance	
Alain Rossetti		X

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : Eric Martin.

Certifié exécutoire	15 MAI 2023
Reçu en Préfecture	11 MAI 2023
Publié	15 MAI 2023

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 19 janvier 2015, portant sur les procédures de demande de subventions aux événements et programmations annuelles associatives ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour octroyer des subventions ou des aides économiques, numéraires ou en nature, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 30 000 € par an, avec ou sans convention d'objectifs, à l'exception des garanties d'emprunt ;

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations, pour leurs événements :

- « 2^{ème} printemps des vins en Côte Roannaise », organisé par la Confrérie de l'Ordre du Vieux Pressoir
- « La Fête des fleurs et des produits du terroir » organisée par le « Comité des fêtes de Riorges » ;

Considérant l'analyse des projets présentés en prenant en compte :

- un seul événement par association et par an,
- le caractère intercommunal de l'événement : implantation sur plusieurs communes ou fréquentation par un public résidant sur différentes communes ;

Considérant que les projets répondent aux critères précités ;

Considérant qu'en fonction de la modification du programme ou du budget de l'événement, Roannais Agglomération pourra le cas échéant reconsidérer le montant de la subvention octroyée par délibération ;

Considérant que l'Association « la Confrérie de l'Ordre du Vieux Pressoir » a signé le contrat d'engagement républicain le 27 octobre 2022 et que l'Association « Comité des Fêtes de Riorges » a signé le contrat d'engagement républicain le 24 avril 2023 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 1 500 € à l'Association « la Confrérie de l'Ordre du Vieux Pressoir » dans le cadre du 2^{ème} printemps des vins en Côte Roannaise, programmé dimanche 28 mai 2023 à Ambierle ;

- Attribue une subvention de 10 000 € à l'Association « Comité des Fêtes de Riorges » dans le cadre de l'organisation de la 36^{ème} édition de la Fête des fleurs et des produits du terroir, qui aura lieu les 20 et 21 mai 2023 à Riorges ;

- Précise qu'en fonction de la modification du programme ou du budget de l'événement, Roannais Agglomération pourra le cas échéant reconsidérer le montant de la subvention octroyée par délibération ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Eric Martin

Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne